

La SARL simplifiée a trouvé sa place

Un peu plus de deux ans après son lancement, la SARL simplifiée est toujours d'actualité et attire des personnes vers l'entrepreneuriat, nous explique Tom Baumert, de la Chambre de commerce.

Avec un euro, un projet et de la motivation, il est possible de créer son entreprise. Petit focus sur la SARL simplifiée.

De notre journaliste
Jeremy Zabatta

Lancée le 16 janvier 2017, la société à responsabilité limitée simplifiée (SARL-S) a trouvé son public et ce statut entrepreneurial a toute sa place à côté des autres statuts.

«On peut dire qu'en général la SARL simplifiée fonctionne bien et qu'elle est devenue une entité juridique comme les autres», explique Tom Baumert, directeur Entrepreneurship de la Chambre de commerce, un organisme qui donne des conseils aux personnes désirant se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

«Au-delà de son succès, la SARL simplifiée a été aussi un bon élément marketing pour l'image de l'entrepreneuriat dans la mesure où l'on a beaucoup parlé d'elle et de la possibilité de créer une entreprise facilement, constate Tom Baumert. On a vu un grand nombre de personnes être intéressées par la SARL simplifiée. Ce statut a également, sans aucun doute, relancé certaines personnes qui s'était découragées et qui avaient rangé dans un tiroir leur projet. Avec la SARL-S, on a donc vu des personnes, surtout des étrangers, être très intéressées et venir à la House of Entrepreneurship pour avoir des informations et parfois ne pas opter pour la SARL-S mais pour une autre entité juridique. Finalement, la SARL-S a réussi à attirer des gens vers l'entrepreneuriat en général et c'était un des buts recherchés.»

► «Pas vraiment simplifiée»

Avec 2 282 SARL-S créées depuis janvier 2017, on peut effectivement affirmer que le statut a séduit. Pour autant, Tom Baumert insiste sur une ambiguïté : «Le terme "simplifiée" peut parfois être trompeur et je préfère parler de SARL à 1 euro, c'est plus clair. Alors que lorsque l'on utilise le terme "simplifiée", les gens ont des attentes beaucoup plus grandes. On a d'ailleurs eu ce retour d'expérience où les gens qui venaient nous rencontrer à la House of Entrepreneurship avaient l'impression qu'au final



La House of Entrepreneurship peut conseiller les futurs entrepreneurs sur les différences entre les diverses structures juridiques existantes.

ce n'était pas vraiment simplifié. Et ils avaient raison, car la SARL-S implique quasiment la même procédure avec les mêmes documents et obligations qu'une SARL, à la différence que le capital de départ peut être de 1 euro et qu'il n'y a pas besoin de notaire.»

Si une multitude de profils, comme des restaurateurs, se sont rués sur la House of Entrepreneurship pour savoir s'ils pouvaient ouvrir leurs restaurants en SARL-S et sans capital, l'utilisation d'un tel statut s'accorde finalement davantage aux petites structures, aux activités individuelles ou encore aux débuts d'une aventure entrepreneuriale. «C'est aussi notre rôle d'orienter vers la bonne formule et les bons outils les entrepreneurs qui viennent nous voir, avance Tom Baumert. Nous ne jugeons pas une idée ou un projet, mais parfois il y a plus d'avantages à se diriger vers une SARL ou un autre statut. LA SARL simplifiée peut mieux correspondre à une start-up qui commence et qui

doit tester le marché. Cela peut également correspondre aux personnes travaillant seules, comme un graphiste indépendant, un coach sportif, etc. La SARL-S donne un certain sérieux, si je puis dire, à une activité individuelle, car on est tout de même une SARL, même si elle est simplifiée. Et juridiquement, même si la responsabilité est limitée, cela donne un aspect plus professionnel et plus de confiance. On peut imaginer une boîte de communication commençant par être une SARL-S. Car le but de ce statut juridique est de déboucher par la suite sur une SARL.»

Malheureusement, il n'existe pas encore de données sur le nombre de SARL simplifiées qui se sont transformées par la suite en SARL ou en une autre entité juridique, reconnaît Tom Baumert : «Ce genre de statistiques est assez complexe à établir et il faudrait regarder au cas par cas. Nous connaissons certes des SARL-S qui sont devenues des SARL, mais actuellement nous



2 282

LE CHIFFRE

Depuis le lancement de la SARL simplifiée, le 16 janvier 2017, le Registre de commerce en a enregistré 2 282. Sur les douze derniers mois, 1 598 sociétés de ce type ont vu le jour. Des chiffres plutôt bons, sachant qu'en 2018 3 340 entreprises ont été créées au Luxembourg, qui comptait cette année-là 36 706 entreprises sur son territoire. En matière de faillites, 64 SARL de ce type ont été concernées ces douze derniers mois, ce qui équivaut à 4 % des SARL simplifiées créées dans le même temps. À titre comparatif, 1 195 entreprises ont déclaré faillite en 2018, soit 35 % du nombre de création totale d'entreprise sur l'année.

n'avons pas un regard précis sur cela ni même les ressources pour l'avoir.»

► Pas beaucoup de faillites

Par contre, les SARL simplifiées n'échappent pas aux faillites, comme toute autre entreprise. «Nous avons eu 25 faillites de SARL-S en 2019 et 64 sur les douze derniers mois. C'est peu, mais il faut attendre avant d'en tirer des conclusions hâtives et vraiment étudier les

chiffres. Je ne pense pas qu'une faillite est causée par le choix de la structure juridique. Je crois que c'était une des peurs des gens : voir plus de faillites au sein des SARL-S. Mais je pense que l'on verra davantage de liquidations volontaires. Car, je le rappelle, le but est aussi de pouvoir tester le marché et un business model. Si le test est infructueux, alors il suffit d'arrêter», rassure Tom Baumert.

D'autant plus que, généralement, la SARL-S n'a qu'un seul ou deux employés, et ce sont ses fondateurs.

Simplifier pour attirer les entrepreneurs

La simplification administrative n'obéit pas à une volonté politique visant juste à faire plaisir aux entreprises, elle est une arme économique pour les attirer dans le pays.

C'est une concurrence féroce qui se joue entre les différents pays, notamment en Europe pour attirer les entreprises et les inciter à s'installer sur le territoire national. Le but étant de nourrir le tissu économique et l'emploi.

À l'heure où l'on parle du Brexit, de plus en plus d'entreprises présentes au Royaume-Uni songe à installer un pied à terre sur le continent. C'est également le cas des start-up qui n'hésitent pas à choisir le lieu de leur développement en fonction des outils et des services mis à leur disposition mais également de la facilité à faire des affaires et à créer une structure.

«C'est une anecdote très parlante de la situation luxembourgeoise, relate Tom Baumert, directeur Entrepreneurship de la Chambre de commerce, qui plaide pour une simplification administrative. J'ai rencontré un Japonais qui

voulait s'installer en Europe. Il est allé au Pays-Bas où il a trouvé dans un seul endroit tous les services dont il avait besoin. Avant de prendre sa décision, il est venu au Luxembourg. Après un rendez-vous à la Chambre de commerce, il pensait se rendre facilement à un autre rendez-vous à Belval à 16 h. Ce ne fut pas le cas. Il a choisi les Pays-Bas.»

► Dix-huit minutes pour créer une entreprise

«Le Luxembourg est assez mal situé dans les classements internationaux en ce qui concerne la facilité d'y faire des affaires, constate Tom Baumert. De mémoire, je pense qu'il faut 16 jours ouvrables, et c'est optimiste, pour créer une entreprise au Grand-Duché, ce qui est déjà beaucoup par rapport à d'autres pays comme la

Un tout en un

La House of Entrepreneurship, qui se qualifie comme un «one-stop-shop», tente de créer un pôle de conseil réunissant plusieurs acteurs nécessaires à la création d'une entreprise. En plus du conseil,

elle permet de rencontrer en un seul endroit des acteurs comme Luxinnovation ou la Chambre de commerce afin de faciliter les différentes démarches et rendre plus rapide la création d'une entreprise.

Grande-Bretagne où il ne faut qu'un seul jour. C'est vraiment énorme surtout si le Luxembourg veut se positionner en tant que "start-up nation". Car si, pour un restaurateur, ce délai n'est pas si important, cela peut l'être pour une start-up qui doit se lancer rapidement avant la concurrence. D'autant plus que ce type de société choisit le pays où il va s'installer et met en concurrence les

différents pays. Pour une start-up, 16 jours, c'est énorme. Ce genre de classement est énormément regardé et si l'on souhaite se positionner comme une start-up nation, il faut véritablement améliorer notre approche administrative.»

Tom Baumert prend d'ailleurs en exemple le cas de l'Estonie qui est très largement en avance en ce qui concerne la digitalisation de l'ad-

ministration : «Je ne dirais pas qu'il faut prendre exemple sur l'Estonie, mais plutôt s'en inspirer. Là-bas, les différentes administrations communiquent très bien ensemble et partagent des données, grâce au digital. Contrairement à ici où un entrepreneur doit s'adresser à plusieurs administrations différentes pour créer son entreprise, avoir son numéro de sécurité sociale, etc., en Estonie, il peut le faire par internet ou bien à un seul et même guichet. Ils pensent leurs lois en y incluant le digital avant même de la rédiger, et non l'inverse, comme c'est le cas ici ou chez nos voisins.»

Ce qui explique, en partie, pourquoi l'Estonie, qui a vu naître Skype, est, en Europe, la vraie «start-up nation» où il est possible de créer son entreprise en 18 minutes. Qui dit mieux?